

OCTOBRE 1978 4^e trim.

GIBERVILLE

bulletin municipal



EDITORIAL

CHERS CONCITOYENS,

Voilà les vacances terminées et la réalité est amère pour les travailleurs en cette rentrée. En effet, la crise s'aggrave : alors que le chômage s'accroît, le pouvoir d'achat régresse. Il n'est qu'à considérer le train de hausses envisagées par le Gouvernement et les impositions diverses qui seront mises en place pour affirmer que nous allons vers des lendemains catastrophiques.

Notre région est particulièrement touchée par cette situation critique. C'est la grande détresse des familles devant les réductions d'horaires sans compensation de salaire.

C'est l'inquiétude quotidienne pour les travailleurs devant les échéances financières (jamais nous n'avons reçu en mairie autant d'avis de retards de loyers et de menaces de saisie). C'est l'interrogation de milliers de personnes face au secret des négociations des accords entre la S.M.N. et SACILOR et face au mutisme du nouveau plan sidérurgique entre la Chambre patronale et le Gouvernement qui prévoit la suppression de 15 à 20.000 emplois.

Cette situation ne nous laisse pas insensibles.

D'abord parce que nos engagements politiques nous placent délibérément du côté des travailleurs. Ensuite, parce que les retombées de cette crise risquent d'être dramatiques pour les collectivités locales.

Sans compter les répercussions que cela apporte sur le commerce local et l'artisanat, donc sur la vie de la cité.

Le Conseil Municipal de GIBERVILLE dans sa dernière séance a évoqué le problème dans son ensemble et décidé d'apporter son soutien à la lutte des travailleurs. D'ores et déjà, un plan d'action global, auquel nous participons, est mis en application, avec un certain nombre de municipalités touchées par la situation. Sans vouloir nous substituer aux organisations syndicales, nous mettons tout en œuvre pour permettre à leur lutte d'aboutir.

Outre ce problème préoccupant, notre commune se trouve confrontée maintenant au phénomène de pré-délinquance. Les Gibervillais ont pu constater que, depuis quelques mois, il règne dans la commune, du fait d'une minorité de gens, un certain état d'esprit de vandalisme et de violence. Cela se traduit par la dégradation du patrimoine communal (bâtiments endommagés, panneaux de signalisation détruits, etc...) et bon nombre de vols.

Chacun a-t-il bien conscience que les réparations ou le rachat de matériels sont financés par les impôts locaux, c'est-à-dire par la population ?

Je souhaiterais, à ce sujet, une intervention ferme des parents des gens concernés afin que ces actes ne se renouvellent pas.

Autre sujet de préoccupation : la multiplicité des chiens errants qui causent bien des dégâts et présentent souvent un réel danger. Une fois de plus j'en appelle à la bonne compréhension de la population avant d'être contraint à un stade répressif qui consistera à verbaliser.

Avant de terminer, je voudrais dire quelques mots de nos réalisations de ces derniers mois, dont vous trouverez le détail dans les pages suivantes.

La salle « Jacques DUCLOS » qui héberge le club de l'Amitié se trouve maintenant dotée d'une cuisine et de toilettes. La viabilité de la zone industrielle « Le Martray » est en voie d'achèvement, tandis que l'élargissement du premier tronçon de la rue de l'église se concrétise.

La construction du groupe scolaire va maintenant débuter. Si les travaux avancent normalement, nous pensons pouvoir ouvrir le restaurant scolaire après les vacances de Pâques. Les classes, elles, pourraient fonctionner dès la prochaine rentrée scolaire.

Quant à la résidence Personnes Agées, le permis de construire est maintenant accordé. Il ne reste plus à la Société H.L.M. « Le Foyer Normand », le maître d'ouvrage, qu'à trouver le financement.

Un gros point noir : notre C.E.S. L'attribution tarde malgré les promesses qui nous avaient été faites. En effet, Monsieur d'Omano, lors de sa campagne électorale des législatives, s'était engagé pour obtenir sa programmation. Depuis, nous sommes sans nouvelle et des courriers d'interventions auprès du député, n'ont pas fait avancer les choses. Il est vrai que les élections sont maintenant terminées... Malgré tout, Gibervillaises et Gibervillais, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour obtenir ce dont personne ne peut contester l'impératif, la nécessité et l'urgence.

Très amicalement
Le Maire
Jean-François ROMY

BIÈRE **Jean POUSSIER**
VIN
CHARBON 4 rue des Jardins
FUEL COLOMBELLES
TÉL. 83.70.24 - 93.20.35

CHASSE, PECHE, PHOTOS, JOUETS

LESNARD Alain

11, rue de Janville, 14670 TROARN
Tél. 23.36.74

 **CRÉDIT
AGRICOLE**

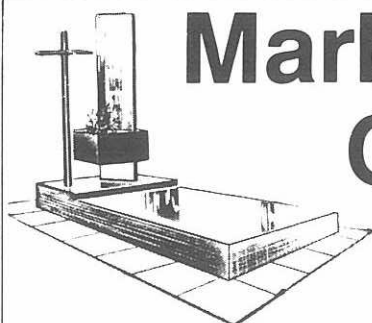
VOYAGE CONSEIL

L'AGENCE DE TOURISME DU CRÉDIT AGRICOLE

Permanence

- A la Mairie de Giberville :
les mercredis et samedis de 9 h 30 à
12 h

- A Mondeville, 30 rue Pierre-Curie
ouvert du mardi au samedi



**Marbrerie
CANU**

29, Bd Maréchal-Lyautey
14000 CAEN
Tél. 82.26.38

C.C.P. ROUEN 1763-30

PIERRES - MARBRES - GRANITS - GRANITOS
ARTICLES FUNÉRAIRES - FLEURS NATURELLES
CAVEAUX DE FAMILLE

O.M.B

Organisation Moderne de Bureau
Côte de Nacre - Bd Mal Juin

CAEN, tél. 93.48.09

Photocopieurs NASHUA
Machine à écrire OLYMPIA
Mobilier RONEO
Ordinateurs KIENZLE
Réparation et entretien toutes marques

S.T.E.N.

société des travaux
électriques de Normandie

**ELECTRICITE
GENERALE**

GAZ

EAU

INDUSTRIE

BATIMENT

AUTOMATISME

RESEAU M.T.

B.T. et P.T.T.

ECLAIRAGE PUBLIC

Tél. 82.42.34

Zone industrielle Le Martray

14270

CAEN GIBERVILLE

SALON MARINA

2^e PRIX AU CONCOURS INTERNATIONAL
DE COIFFURE DE COUTANCES

24, rue de la Liberté
14730 GIBERVILLE - Tél. 83.74.31

G. DESCHAMPS

SERRURERIE & FERRONNERIE

clôtures métalliques - Balcons

CHARPENTES METALLIQUES

CHAUDRONNERIE

Travaux sur plans

3 bis, rue de l'Eglise.

14840 DEMOUVILLE

Tél. 83.73.39

GIBERVILLE

trimestriel

N° 4 Oct. 1978



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Directeur de la publication
Le Maire
de Giberville

Photocomposition, Maquette,
Publicité

UNI COMPO
26, rue Pierre Gringoire,
14000 CAEN
Tél. 82.13.30

Impression
Imprimerie Émile Vicq
44, rue Durmeyer
61100 FLERS

diffusé gratuitement
Reproduction et Vente interdites

Dépôt légal 4^e trimestre 1978. Tirage : 1600

SOMMAIRE

Editorial	1
A votre service	4
Travaux en cours	5
Urbanisme et environnement	6
Transports et transports scolaires	7
Affaires scolaires, sports, loisirs, jeunesse, Commission du person- nel	8
Association sportive gibervillaise	9
Conflits sociaux	10
Bureau d'aide sociale, Affaires sociales	11
Comité des fêtes	12
Listes électorales, La page des anciens	13
L'école de musique	14
Guide des démarches administrat.	15
Etat civil, il faut savoir que.....	16
Médecins de garde	17

**Ce bulletin municipal vous est
offert gracieusement avec l'aimable
participation des annonceurs.**

A VOTRE SERVICE

Pompiers : Tél. 85.42.03

Gendarmerie : Tél. 83.70.05 (Colombelles)

Mairie : Tél. 83.73.12

ouverte au public de : 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
dulundiau vendredi, et de 9 h à 12 h (permanence) lesamedi.

P.T.T. : Tél. 83.74.26

ouvert au public du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h. Samedi matin de 9 h à 12 h.

Percepteur : Permanence en Mairie :

Janvier : vendredi 13 de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 15 h 30.

Février : vendredi 10 de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 15 h 30.

Mars : vendredi 10 de 14 h à 15 h 30

Avril : vendredi 14 de 14 h à 15 h 30

Assistante sociale : le mardi de 9 h 30 à 11 h 30

Secrétariat : lundi de 8 h 30 à 12 h, mardi de 13 h 30 à 17 h 30,

mercredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30,

vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Consultation des nourrissons : 2^e et 4^e lundi de chaque mois de 9 h à 11 h 30.

Infirmières : Mme MAILLE (Infirmière-Sage-Femme)
rue Pasteur, tél. 83.73.21

Mme POULINGUE-COLLET, 1 rue André-Gide, tél. 83.74.46

Sœurs Oblates de Sainte-Thérèse, rue de l'église,
tél. 82.36.40 (Centre de soins).

Médecins :

Docteur ZENOU, 5 rue de la Liberté, tél. 83.74.15

Docteur MERCIER, 5 rue de la Liberté, tél. 83.74.15

Docteur Y. COLLIN

Docteur C. COLLIN-GIMIÉ, 2 bis rue du Centre, tél. 83.76.14

Pharmacie :

Mme RULLIER, rue de la Liberté, tél. 83.73.89

Crédit Agricole :

Permanences : mercredi de 9 h 30 à 12 h

samedi de 9 h 30 à 12 h

Kinésithérapeute :

LAMOUREUX Denis, 3 rue Alexandre-Dumas

GEPAR : dernier jeudi de chaque mois, consultation gratuite de 10 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h (urbaniste conseil).

Marché : le mercredi de 9 h à 12 h 30

Salle des Fêtes : Demande de location sur imprimé disponible en Mairie.

Permanences d'adjoints pour 1978 :

Lundi : LEROY Claude de 14 h à 17 h transports,

Mardi : LEROY Claude de 10 h à 12 h affaires scolaires

Jeudi : BOZEC Claude de 14 h à 18 h travaux

Vendredi : POLOUCHKINE Bernadette de 14 h 30 à 17 h 30 affaires sociales

Samedi : GUILLOT Serge personnel

TRAVERT Guy relations avec l'extérieur

JEGOU Christian de 9 h 30 à 11 h 30

sports, loisirs, jeunes

Les services éventuellement oubliés peuvent toujours nous le faire savoir.

Compagnie Générale des eaux

à votre service pour toutes
questions touchant à l'eau
potable et à l'assainissement

Siège local : 50 rue Victor-Lépine

14000 Caen, tél. 82.01.98

Siège administratif : 161, rue d'Auge, B.P. 2032

14019 Caen Cedex, tél. 84.70.63



C.G.E.A.

Z.I. du Chemin Vert

7 à 9, rue de la Cotonnaire, 14000 CAEN

Téléphone 86.29.33

Télex 170 229

Enlèvements et évacuation d'ordures ménagères et déchets industriels (bacs et compacteurs)

La Tentation

Prêt à porter

R. MAUCORPS

16, rue Pasteur - GIBERVILLE - Tél. 83.74.30

MARBRERIE FLEURYSIENNE

Transfert de corps France et Etranger

Caveaux de famille. Gravures et travaux divers

Monuments funéraires tous cimetières

J.-P. DELAUNAY

14, place Jean-Jaurès 14123 Fleury-sur-Orne
tél. 82.34.43

coiffure mixte

La Frisotterie

H. BANNIER

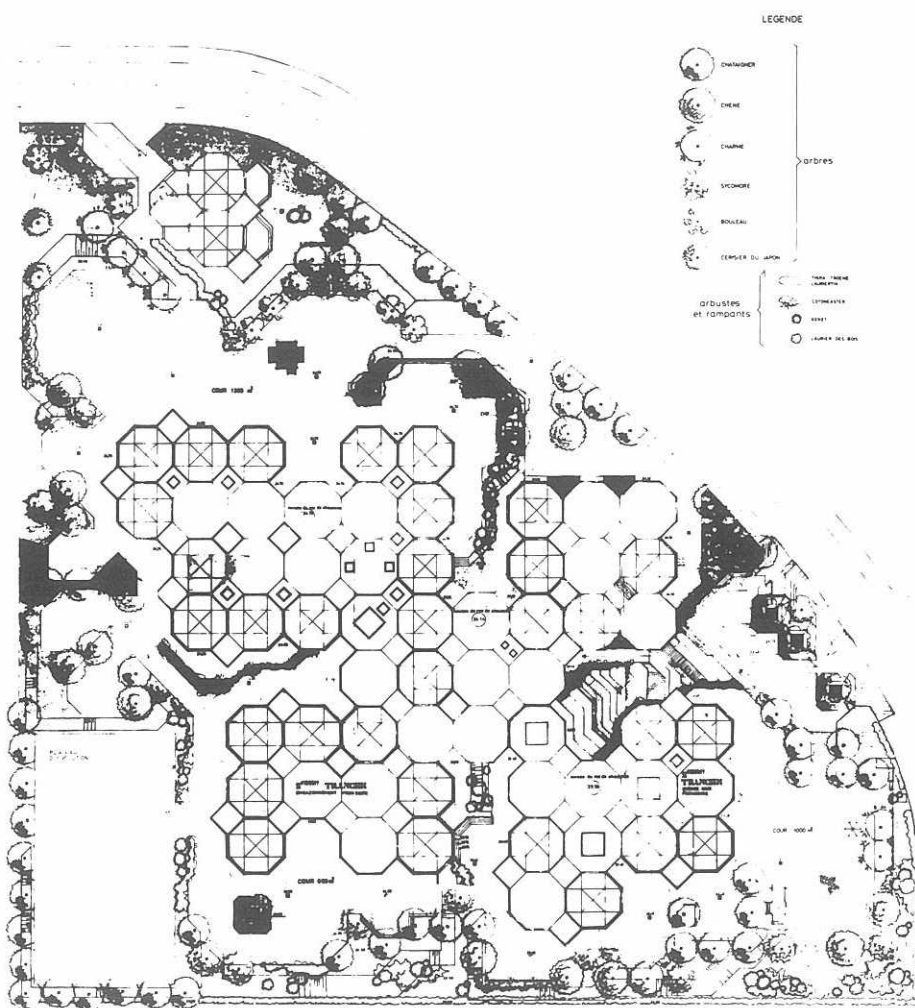
2, rue George Sand, GIBERVILLE - Tél. 83.73.41

**BIJOUTERIE
LE DORNER**

**les bijoux sont
tellement
plus beaux**

COLOMBELLES, tél. 83.70.26

TRAVAUX



GROUPE SCOLAIRE - RESTAURANT SCOLAIRE

Les travaux vont enfin pouvoir bientôt commencer. En effet, l'enquête d'utilité publique est terminée.

De plus, nous avons procédé à l'appel d'offres le 20 SEPTEMBRE.

Sept entreprises générales ont été consultées.

Quatre se sont récusées : RUFA, C.M.E.G., QUILLE, LANQUUIT

(Nous nous étonnons que ces entreprises n'aient pas daigné participer à l'appel d'offres. Aurait-elles trop de travail ? ou ont-elles subi des pressions ?)

Nous nous interrogeons. En effet, n'est-ce pas la politique du gouvernement qui mène directement à la suppression de 170.000 emplois dans le bâtiment et les travaux publics (BTP), entraînant dans la tourmente la suppression de 80.000 emplois dans les entreprises en amont (matériaux de construction). 250.000 emplois vont être ainsi rayés de la carte d'ici à 1983 dans le bâtiment.

Le verdict des experts du VII^e plan chargés de sa révision est clair et net.

Pourquoi refuser du travail, alors que l'on envisage du chômage. Aurions-nous raisons, lorsque nous affirmons que la crise n'est pas fatale, **mais qu'elle est voulue.**

Trois ont répondu : S.U.P.A.E., HEULIN, COIGNET.

La Société S.U.P.A.E. s'étant révélée la moins disante, la commission d'appel d'offres a décidé de la retenir pour exécuter les travaux.

Dans les conditions du marché, il est précisé que cette société devra faire appel aux entreprises locales pour les corps de métiers annexes (chauffage, charpente, peinture, menuiserie etc.).

Elle devra également (dans le cas d'un manque de personnel) recruter en priorité parmi les chômeurs de la commune.

Nous pouvons donc raisonnablement penser que l'ouverture du chantier se fera courant OCTOBRE. Nous commencerons par le restaurant scolaire, qui pourrait ouvrir à PAQUES.

Nous espérons également que le groupe sera prêt pour la rentrée 1979, nous pourrions ainsi faire disparaître les 12 classes mobiles (presque un record) qui sont actuellement louées par la commune pour une somme de 2.500,00 F chacune par année.

Claude BOZEC

L'URBANISME A GIBERVILLE

Les problèmes d'urbanisme à Giberville ne peuvent être posés en dehors du cadre régional.

En effet Giberville, commune rurale au départ, le long de la rue Pasteur et de la Liberté, est devenue une des communes urbaines en cours d'insertion dans l'agglomération caennaise.

La sortie de l'autoroute CAEN SUD qui conduit à Giberville, la bretelle du futur périphérique qui passera sur la commune entre la Cité du Plateau et le vieux bourg, les zones industrielles et la desserte autobus reliant à la gare sont autant d'éléments qui solidarisent notre commune à la métropole qu'est devenue Caen.

Le développement de Giberville au cours de ces dix dernières années s'est fait au rythme des besoins de l'agglomération caennaise sans grande maîtrise de la part de la commune ; c'est pourquoi après les dernières élections de mars 1977 les nouveaux élus ont éprouvé le besoin de faire le point.

La grande constatation que nous avons faite, était qu'il y avait un sous-équipement certain et un manque d'unité dans notre ville ; les lotissements s'étaient érigés suivant un schéma trop ambitieux et incontrôlé...

Face à cette situation quatre grandes réflexions ont été retenues :

- Organiser la ville autour de son centre historique et non à partir de l'agglomération urbaine. C'est dans cet esprit que la réalisation prévue des premiers équipements furent conçus et implantés entre le Centre et les cités pavillonnaires du Nord-Est.

- Prendre appui sur l'existant et ce qui était fortement engagé pour redéfinir des unités urbaines de quartier qui permettraient de préserver l'échelle du piéton dans la cité. Cette question n'est pas secondaire particulièrement quand on voit comment se sont développées les communes environnantes ces dernières années !

- Préserver un large secteur rural autour du bourg et plus particulièrement dans le secteur Ouest et garder un caractère de faible densité aux habitations qui se construiront pour maintenir « le cachet de Giberville ».

- Enfin, et ce n'est pas la moindre des préoccupations, équiper la ville en fonction du développement prévisible et souhaitable.

Ces lignes de force de la conception municipale en matière d'urbanisme nous conduisent à établir des priorités dans les actions à mener.

Il s'agit dans un premier temps de poursuivre et développer la zone industrielle du Martray. La première phase est en voie d'achè-

vement. La seconde a démarré et se remplit à un bon rythme actuellement. On peut regretter que le cahier des charges de l'ancienne Municipalité exempté fortement d'impôts locaux les entreprises pendant les cinq années qui suivent leur installation. Cette attitude grève lourdement le budget communal et en fin de compte le contribuable. Par ailleurs, les implantations encore récentes n'ont pas permis beaucoup de créations d'emplois mais un processus de diversification d'emplois et d'activités s'est entamé face au monolithisme de la S.M.N. ou de la SAVIEM dont on connaît les difficultés actuelles.

C'est pourquoi la Municipalité a fait de la zone industrielle un de ses objectifs prioritaires et qu'elle commence à étudier la possibilité de procéder à la troisième tranche sur des bases nouvelles avec un cahier des charges plus avantageux pour la Commune.

Son second objectif est d'équiper la ville : nous avons mis en route la construction d'un foyer-résidence de personnes âgées qui va bientôt être mis en chantier. La municipalité a lancé l'étude et la réalisation du groupe scolaire qui fait tant défaut à notre commune. Le projet est approuvé et les travaux vont bientôt démarrer. L'étude d'un C.E.S. est en cours et si les choses ne vont pas plus vite sur cette affaire, c'est bien à cause des lenteurs administratives et la volonté du Pouvoir dans la crise actuelle de faire reporter sur les communes la pénurie. La place du marché a été aménagée, un foyer des anciens fut mis en place. A chaque fois qu'il s'agit d'offrir un peu plus de bien être ou d'améliorer le quotidien des habitants de Giberville la municipalité répond présent.

La Municipalité s'est donnée comme objectif, également de reprendre et de faire aboutir à son terme le Plan d'occupation des sols. A cette occasion, il s'agit de modérer et même de réduire l'urbanisation dans un premier temps, de protéger et de mettre en valeur les espaces verts et de détente qui existent dans la commune en l'état de potentialité. De prévoir tous les équipements pour une commune de 6 à 8.000 habitants que nous serons en l'an 2000. Il faut également préserver les possibilités d'extension future et regarder l'avenir afin que nos enfants puissent vivre dans une cité à leur mesure et non prédéterminée par les gens du passé !

Mais tout cela demande beaucoup de dépenses et vous savez combien notre commune n'est pas riche ! Aussi faut-il faire preuve de bien de l'ingéniosité pour faire avancer les dossiers et faire aboutir nos volontés de cité agréable et harmonieuse.

Claude BOZEC

ENVIRONNEMENT

Le 27 septembre a eu lieu en Mairie, la remise des prix aux lauréats du concours « des Maisons Fleuries ».

Comme nous l'avions annoncé dans le bulletin n° 3, la Commission du concours local est passée dans la première quinzaine d'Août. Les principaux gagnants ont été dans les différentes catégories :

MAISONS FLEURIES :

1^{er} prix : M. et Mme CONNAN, rue de l'Eglise

2^e prix : M. et Mme MARSALEX, rue des Peupliers

2^e prix : ex. M. et Mme OMARINI Gérard, rue Pasteur

4^e prix : M. et Mme LEVIGOUREUX, rue du Calvaire

5^e prix : Mme COLLET, rue André Gide

Dans le but de ne pas favoriser uniquement la catégorie des pavillons disposant d'un grand terrain dans leur ensemble, la Commission a créé d'autres prix dont les lauréats ont été les suivants :

1^{er} prix des H.L.M. locaux : M. et Mme DA COSTA « Le Château »

1^{er} prix des Balcons Fleuris : M. et Mme MENDE « Les Carlettes »

1^{er} prix des résidences du Plateau : M. et Mme ULAS

Les gagnants de ces différents prix participent au concours départemental des Maisons Fleuries.

Nous remercions tous les habitants de GIBERVILLE qui ont bien voulu participer à ce concours permettant un beau fleurissement de notre Commune et dès à présent nous vous encourageons à participer plus nombreux l'an prochain afin de créer un cadre de vie toujours plus agréable à GIBERVILLE.

A l'issue de la remise des prix, un vin d'honneur clôtura cette sympathique réception.

Les Responsables de l'Environnement
L. LECOMTE et A. LEPOITTEVIN



TRANSPORTS

Un an maintenant que nous voyons les bus parcourir notre commune. Un pas vers une desserte que chacun osait espérer et qui reste à améliorer et à affiner. Au mois de septembre de cette année une nouvelle étape a été franchie par le syndicat mixte des transports en commun. Cela se concrétise au niveau de GIBERVILLE par la mise en service du direct « K » direct dont le souci est de rallier directement le centre ville, ceci en 15'. Néanmoins ce nouveau service qui est expérimental demande à être affiné tant au niveau des horaires de retour qu'au niveau des arrêts (en particulier afin qu'il puisse permettre enfin une desserte des Carlettes et du secteur Nord de la commune qui s'est trouvé privé d'un service auparavant existant par la suppression de la ligne 2 des courriers normands). Une étude à ce propos est actuellement en cours afin de faire aboutir les revendications des résidents de ce secteur. Nous comptons sur l'aide de tous pour parvenir à l'amélioration de la desserte dans ce quartier. Cela ne veut pas dire pour autant que l'action doit en rester là, car il subsiste encore des quartiers non desservis dans la commune en particulier la Vallée d'enfer, les Murailles et la rue de la Gare, Zone Industrielle. Des progrès restent à faire et toutes les démarches nécessaires seront entreprises auprès de la C.T.C. En effet, un service public qui se veut tel, ne peut négliger une partie de la population. Par contre, là où les problèmes réels existent, c'est d'une part dans le réseau de voirie et d'autre part dans le matériel. Il faut savoir entre autre qu'un bus standard coûte 45 millions de centimes et un articulé 65. Or actuellement, en raison du nombre de services tant public que scolaire, il n'y a pas de véhicules de réserve. Le syndicat mène à ce propos une politique d'investissement hardie tout en veillant à ne pas trop gréver les budgets communaux. C'est en effet chacun d'entre nous, contribuables, qui participons à ce syndicat. Actuellement la participation de la commune est d'environ 500.000 F.

Autre service mis en place en ce mois de septembre, c'est une ligne le dimanche avec un passage toutes les heures, de 9 heures 30 à 19 heures 30 avec un dernier retour de la gare à 20 heures 30. Bien sûr me direz-vous nous n'avons pas vu encore beaucoup de bus passer le dimanche. Cela est vrai en raison d'une grève tout à fait légitime des conducteurs. En effet, la mise en place de ces nouveaux services du dimanche les amène à travailler un dimanche ou deux au lieu d'un sur trois pour une prime faible. L'issue est ou d'augmenter cette prime ou d'embaucher du personnel, solution sans doute préférable dans cette période de chômage. Le syndicat devra se prononcer très rapidement sur cette situation.

Enfin, en ce mois de septembre décidément très prolifique, les dernières communes du syndicat non desservies l'ont été en l'occurrence BLAINVILLE-SUR-ORNE, FLEURY-SUR-ORNE et

LOUVIGNY. Le syndicat prenant ainsi quelque avance sur son contrat de développement dont je vous entretiendrai dans un prochain article.

Pour en finir, je voudrais ici vous rappeler les tarifs dont vous pouvez bénéficier en indiquant que financièrement l'utilisation du bus outre les encombrements et les événements qu'elle peut éviter est positive pour le porte-monnaie. En effet, un aller et retour au centre ville revient à 4 fois moins cher environ qu'en voiture pour 15 minutes de trajet en plus. Ceci sans tenir compte du coût du parcimètre ou du temps passé à chercher une place de stationnement. Ce coût peut encore être réduit si chacun pense aux possibilités du carnet de tickets et des cartes hebdomadaires ou mensuelles.

PERSONNES POUVANT BENEFICIER DES TARIFS REDUITS

- 1) sur présentation de la carte SNCF, les familles d'au moins 3 enfants à charge
- 2) sur présentation de la carte d'invalidité, les invalides de guerre et les mutilés de guerre dont le taux est au moins de 30 %
- 3) sur présentation de la carte d'invalidité délivrée par la préfecture, les invalides civils dont le taux d'invalidité est au minimum de 80 %
- 4) sur présentation d'une carte délivrée par la Mairie
 - les personnes âgées de 65 ans
 - les jeunes de moins de 17 ans ou de moins de 20 ans s'ils poursuivent leurs études
 - les invalides civils de moins de 65 ans, absolument incapables d'exercer une profession quelconque.

PERSONNES POUVANT BENEFICIER DE LA GRATUITE

- sur présentation d'une carte délivrée par la Mairie
 - 1) les personnes titulaires du Fonds National de Solidarité
 - 2) les personnes de plus de 65 ans exonérés de l'impôt sur le revenu
 - 3) les chômeurs
- sur présentation de leur carte délivrée par la Préfecture les aveugles, étoile verte ou canne blanche.

Claude LEROY
Maire Adjoint

TRANSPORTS SCOLAIRES

Une nouvelle organisation de certains ramassages scolaires cette année. La raison est que cela représente pour les communes organisatrices une charge et un travail considérables. Nombre d'entre elles ont été à l'initiative de la mise en place de ces services de ramassages scolaires afin de rendre service aux élèves et aux familles. Malheureusement à cette bonne volonté initiale a succédé une tracasserie de tous les jours et surtout un transfert de charges de l'Etat qui n'a pas pris, en la matière, sa pleine part de responsabilité. Car enfin, qui élabore la carte scolaire ? l'Etat et ses administrations sans y associer quiconque hors « cadre », ni élus, ni parents. Or cette carte scolaire existe et amène un nombre impressionnant d'élèves à se déplacer chaque jour pour rejoindre leurs établissements et y suivre leur scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans. Mais devant la disparité des établissements et leur implantation géographique, aucun service de ramassage n'a été organisé par l'Etat qui pour pallier à son insuffisance a « offert » aux communes une subvention pour assurer le ramassage scolaire. Mais quelle commune mesure entre une subvention et le travail que cela représente pour des services municipaux ? Aucune ! Voilà pourquoi, un bon nombre de services a été confié à la C.T.C. en l'occurrence, entreprise compétente d'autant plus que ce transfert d'organisation amène des recettes supplémentaires au syndicat des transports et diminue d'autant la participation des communes.

Pour l'année présente, seul subsiste, organisé par la commune pour les enfants de GIBERVILLE, le service vers le C.E.S. de MON-

DEVILLE en raison de difficultés matérielles et d'effectifs de dernière minute. Bien que ce service soit subventionné, je ne pense pas qu'il soit raisonnable de le maintenir l'année prochaine, étant donné que cette subvention ne couvre pas tous les frais de personnel et d'entretien du véhicule, 15 % restant environ à la charge de la commune.

A propos de ce service, il faut noter que les élèves résidant sur le plateau et se rendant au CES Mondeville ont, suivant leur lieu d'habitation la possibilité du choix entre le car communal ou le direct I de la C.T.C. en fonction de la proximité des arrêts. En tout état de cause aucun enfant ne peut posséder deux cartes de transport scolaire gratuites. Je rappelle que tout enfant empruntant le car communal doit retourner à la mairie sa carte C.T.C. s'il en possède une, sous peine que la commune perde tout droit à subvention. Une dernière précision, ce service de ramassage ne peut se transformer en porte-à-porte car tout arrêt supplémentaire ou rallongement de parcours est facteur de perte de temps, non compatible avec le temps imparti entre les divers ramassages. Le service a été établi afin de répondre au mieux aux exigences locales, bien que des personnes se croient oubliées, ce qui est loin d'être le cas mais des contraintes voiries et surtout d'horaires ne nous permettent pas de faire mieux avec le seul véhicule dont nous disposons.

A propos des services assurés par la C.T.C., tous les problèmes ou difficultés qui peuvent encore subsister seront résolus pour le 15 OCTOBRE.

AFFAIRES SCOLAIRES

Les vacances sont finies, la rentrée est faite, schéma on ne peut plus traditionnel. La rentrée, quelle belle chose ! Elle se passe bien partout aux dires de tous les représentants de l'Etat. Quel abus et comment s'en satisfaire !

Une circulaire du Ministre de l'Education précise que les effectifs en C.P. et C.E.1 doivent être de 25 (poursuite de la réforme HABY). Or, cela ne se trouve appliqué qu'à très peu d'endroits faute de moyens. Ces moyens sont rarement dus aux locaux, parfois dus à un manque de volonté de chefs d'établissements, dans la majorité des cas, dus à un manque de personnel et de crédits. L'éducation de nos enfants est bafouée, bradée ! Comment rester calme, comment ne pas se révolter lorsque l'on voit que cette année 95 élèves sortant des Ecoles Normales du Calvados se retrouvent sans poste budgétaire, remplissant des fonctions administratives alors qu'ils ont suivi une formation d'instituteurs et ont les titres requis. Situation comique, erreur direz-vous. Non, l'Etat est le premier créateur de chômeurs. Situation inadmissible, intolérable quand on sait que nombre de classes sont sans maître, quand on sait que les effectifs de 25 en C.P.

et C.E.1 sont rarement appliqués, quand on sait qu'à GIBERVILLE il est nécessaire de créer une classe de perfectionnement. En effet, des élèves sont obligés de se rendre chaque jour au plateau ou à COLOMBELLES et pour ceux-ci avec des difficultés de transports (50' d'attente devant les grilles de l'école) pour pouvoir recevoir l'enseignement qui les concerne.

Des actions déjà ont été entreprises afin d'aider ces normaliens en lutte et d'essayer d'obtenir une classe de perfectionnement. D'une part une motion a été votée en Conseil Municipal, d'autre part une délégation a demandé à être reçue par l'Inspecteur d'Académie, chose qui a été obtenue après bien des difficultés et après bien peu de civilité et d'éducation de la part de Monsieur l'Inspecteur d'Académie puisque notre délégation a été reçue dans un couloir.

Nous sommes tous concernés parents, enseignants, élus. Il faut agir.

Claude LEROY
Maire Adjoint

SPORTS - LOISIRS - JEUNESSE



CENTRE AERE

La Municipalité de GIBERVILLE se préoccupant d'offrir aux enfants de la commune, une structure de loisirs éducatifs pour les mois de JUILLET et AOÛT a donc ouvert cet été, en collaboration avec les Francs et Franches camarades, un centre aéré dont l'implantation avait été fixée dans les locaux de l'Ecole Primaire.

Nous avons mis à la disposition de l'encadrement le car communal. Ceci a permis aux enfants de bénéficier d'activités variées (sorties à la mer, piscine, sorties campagne et forêt et camping très apprécié).

Près de 200 enfants ont pu profiter durant ces deux mois à des tarifs intéressants, de détente et de loisirs éducatifs.

Des soirées animées avec les parents ont eu lieu au cours de chaque séjour. Suite à ce centre de loisirs, le Conseil Municipal et les Francs et Franches camarades ont pour objectif le développement dans la commune, d'une vie associative. Nous allons nous attacher à créer une structure locale capable d'organiser et d'animer différentes formes de loisirs pour les enfants.

ATELIER DESSIN-PEINTURE

Depuis le 4 OCTOBRE, l'atelier « dessin-peinture » a repris ses activités à la salle du sous-sol de la mairie, chaque MERCREDI après-midi.

Trois groupes sont ainsi formés :

- 1^{er} groupe de 4 à 6 ans, de 13 h 30 à 14 h 30
- 2^e groupe de 7 à 12 ans, de 14 h 30 à 16 h
- 3^e groupe de 13 ans et plus, de 16 h à 17 h 30

Si des enfants non inscrits veulent participer, sachez qu'il y a encore de la place et que vous pouvez venir faire l'inscription en mairie.

Frais de participation :

- pour 1 enfant et pour 1 trimestre : 45 F.
- pour 2 enfants de la même famille : 80 F.
- pour 3 enfants et plus : 100 F.

Ces cours sont dispensés par un professeur compétent, Monsieur LOMAZZI, pédagogue averti.

Christian JEGOU

COMMISSION DU PERSONNEL

LOCAL SYNDICAL

Il n'est pas possible de répondre actuellement de façon positive à cette requête faute d'endroit adéquat.

Cependant le conseil municipal est favorable pour attribuer dans un proche avenir un lieu de réunion. En attendant, une armoire métallique sera achetée pour permettre au syndicat de fonctionner (rangement de ces documents).

Contrairement à l'ancienne municipalité qui refusait aux travailleurs communaux le droit légitime de se faire assister d'un représentant syndical au moment d'un conflit, la commission du personnel, souhaite que les contacts avec la section syndicale C.G.T. formée à GIBERVILLE, soient fructueux et permettent de solutionner les problèmes qui se posent aux employés communaux.

GARDE MUNICIPAL

Nous informons les habitants de la commune que Monsieur Pierre JARRY, sera assermenté dans le courant du mois d'OCTOBRE.

Nous souhaitons que les nouvelles fonctions du garde municipal permettront dans l'intérêt de la population et pour leur sécurité, l'application des arrêtés municipaux.

Après diverses entrevues, entre les membres de la commission du personnel et les représentants de la section syndicale des employés communaux C.G.T., concernant les revendications de ce syndicat, un projet de convention a été soumis à l'approbation de l'ensemble du conseil municipal, lors d'une réunion de travail.

Une convention a été signée, entre d'une part,

Monsieur le Maire de GIBERVILLE représentant la Municipalité et d'autre part, Monsieur Christian DEVERRE, représentant le syndicat C.G.T. des communaux de GIBERVILLE.

Ce document apporte des avantages sociaux, au personnel communal notamment sur les points ci-dessous :

1°. AUTORISATIONS D'ABSENCES FACULTATIVES

- Pour événements familiaux : mariage, naissance, décès
- Raisons de santé, maternité, accouchement sans douleur, femmes enceintes, congés d'allaitement, adoption d'un enfant, consultations de médecin, dentiste, spécialiste, etc.

2°. HEURES DE DELEGATION

1. 15 heures par mois pour le bureau syndical C.G.T.
2. 1 heure d'information syndicale par employé
3. 12 jours par an pour le syndicat C.G.T. pour les journées d'éducation syndicales.

Une réunion mensuelle syndicat C.G.T., commission du personnel, permettra d'étudier les problèmes et revendications éventuelles du personnel communal.

ASSOCIATION SPORTIVE GIBERVILLAISE



COMPOSITION DU BUREAU SAISON 1978-1979

Président	LE FRANÇOIS
Vice-président	LECUYER - LAVILLE - PHILIPPE
Secrétaire	OZOUF
Secrétaire-adjoint	ARTEL Christian
Trésorier	BRETONNIER
Trésorier-adjoint	BAZIRE

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame PHILIPPE, Mademoiselle ARTEL Chantal, Messieurs LAVILLE, LEBOUCHER J., LECUYER, LYKO, PICHON ; A., FRANÇOIS M., HERVE, VOISIN, LEVALLOIS, AVRILLON, LEROY, THOMAS, TREFEU, RAPILLY, LEBOUCHER A., PHILIPPE R., PICHON D., JEGOU Ch., CUSSY.

SECTION FOOTBALL

Ainsi que nos lecteurs pourront le constater, peu de changement, sont intervenus au sein du bureau de l'A.S.G. pour ce début de saison. A noter cependant la présence de plusieurs femmes qui s'intéressent à la vie du Club. Nous nous réjouissons également quand les joueurs seniors viennent apporter leur soutien en encadrant et entraînant les équipes de jeunes.

Comme vous le savez déjà peut-être l'équipe fanion opère en deuxième division cette année, place à laquelle elle mérite de jouer, puisque son rôle en troisième division ne fut qu'un passage. La valeur de l'entraînement, l'assiduité des joueurs et la volonté de vaincre ont beaucoup contribué à cette réussite, nous leur souhaitons bonne continuation à leur nouveau poste. Sachez que l'équipe réserve, les juniors, les cadets et tous nos jeunes ont fait mieux que figurer s'approchant très près des leaders de groupe, nous en sommes fiers.

Pour cette rentrée, l'entraîneur Claude Avrillon continue d'assurer les entraînements.

Voici l'encadrement des différentes équipes du Club :

1 ^{ère}	AVRILLON	délégué M. Louis NOEL
réserve	FRANÇOIS, LEBOUCHER, LYKO	
juniors	BAZIRE, LECUYER, OZOUF	
cadets	LEBOUCHER A., THOMAS	
minimes	LEVALLOIS, DONNE D., JEGOU Ch., LOUTREUIL	
pupilles	TREFEU, RAPILLY	
poussins	ORANGE, SADOT, BOURDON, SAINT MARC	

SECTION BASKET FEMININ

La section basket s'enrichit cette année d'une équipe supplémentaire « Les Benjamins » ce qui porte à quatre les équipes évoluant au Club - cela marche fort pour le responsable de section,

Monsieur VOISIN.

Les entraînements et les matches se feront comme par le passé à la salle I.M.P. de Démouville.

responsable M. VOISIN

entraîneurs

Messieurs

HERVE, LELIEVRE

1^{ère}

VOISIN, DUHAMEL, HERVE, ARTEL Ch.

cadettes

DUHAMEL, HERVE

minimes

COFFRE, LELIEVRE, HERVE

benjamins

CUSSY

SECTION HAND-BALL

Et voilà ce qui devait arriver arriva. La pauvre section hand-ball s'est écroulée. La raison en est très simple, très peu d'intérêt de la part des jeunes pour ce sport. Les responsables n'ont pas vu leur appel entendu ou si peu qu'il n'a pas été possible d'engager une équipe en championnat.

SECTION JUDO

Les personnes désirant s'initier au judo devront s'adresser chez M. BRETONNIER, 35 rue Pierre-de-Coubertin, en soirée.

Sous la responsabilité de M. BRETONNIER et du professeur M. LECOSSU, l'entraînement reprendra à partir du lundi 2 octobre 1978 à 19 h.

Séances : lundi et mercredi de 19 h à 20 h 30

Enfants à partir de 7 ans, adultes admis également.

SECTION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Les cours reprendront sous la direction de Monsieur Claude LEROY à une date qui vous sera communiquée ultérieurement par affichage dans les panneaux du stade.

Pour les convocations et horaires de matches, consulter le panneau d'affichage à l'entrée du stade à partir du vendredi soir 20 h.

Pour l'A.S.G. le Président, J. LE FRANÇOIS

Remise aux licenciés du club

Michel Ade

SPORT CLUB

Spécialiste de l'équipement sportif
Fournisseur AS Giberville

4 rue Neuve-Saint-Jean, 14000 CAEN, tél. 81.40.20

CONFLITS SOCIAUX

Le Conseil Municipal de GIBERVILLE, élu en MARS 1977, pour une gestion municipale, sociale, humaine et démocratique, ne peut ignorer les difficultés que connaissent les travailleurs dans leurs entreprises.

Il faut constater que la région bas-normande est particulièrement touchée par la « crise » délibérément orchestrée par le Tandem du Gouvernement GISCARD-BARRE avec la complicité des grands trusts capitalistes.

Les promesses électorales des élections législatives de 1978, faites par le bras droit de GISCARD, Monsieur le Comte d'ORNANO (ancien ministre de l'Industrie) n'enrayent ni le chômage, ni la pression fiscale et n'améliorent pas, loin s'en faut, le pouvoir d'achat des travailleurs.

Face à cette situation désastreuse, le Conseil Municipal de GIBERVILLE, a pris position, en soutenant les ouvriers lors des récents conflits sociaux.

Avec les moyens modestes, d'un budget communal, grevé d'un lourd déficit, « héritage » de l'ancienne équipe municipale, le Conseil actuel a apporté un soutien financier aux travailleurs en lutte de la commune (MOULINEX, NOZAL ARMATURE et SIRAC).

Cette présence du Conseil Municipal, aux côtés des ouvriers qui réclament justement la progression de leur pouvoir d'achat et la sécurité de leur emploi, s'est traduite par des motions de soutien (MOULINEX, NOZAL ARMATURE, S.M.N.).

Au sein du SIVOM, lors du conflit de la SIRAC, les délégués du Conseil Municipal de GIBERVILLE, ont demandé à la commune de MONDEVILLE de ne pas ouvrir sa décharge, afin d'éviter de briser la grève. Cette municipalité n'a pas accepté notre proposition, portant ainsi préjudice aux travailleurs en lutte. Notre Conseil Municipal condamne cette attitude.

Actuellement, le souci principal du Conseil Municipal, concerne la menace qui pèse sur les travailleurs de la S.M.N.

Il faut savoir qu'à GIBERVILLE, 500 ouvriers occupent un emploi dans cette usine, ce qui représente une partie importante de la population.

Lors de sa séance du 15 SEPTEMBRE 1978, le Conseil Municipal après avoir entendu un exposé du Monsieur Alain AVELLANEDA, sur la situation de la sidérurgie, tant sur le plan national que sur le plan local, a adopté à l'unanimité, une motion de soutien aux travailleurs de la S.M.N. :

« Face aux problèmes économiques et d'emplois que pose actuellement la sidérurgie, dans son ensemble, et, dans la région caennaise, plus particulièrement la S.M.N., le Conseil Municipal de GIBERVILLE réaffirme son soutien aux travailleurs de la S.M.N., pour le maintien, la garantie de leur emploi et l'amélioration de leur condition de vie,

affirme que la nationalisation de la sidérurgie et des mines demeure la solution fondamentale répondant aux besoins des travailleurs de la population, du pays,

demande au Gouvernement et au Patronat d'engager des négociations avec les organisations syndicales sur un véritable plan social, permettant de répondre aux besoins des travailleurs de la sidérurgie :

- de satisfaire les revendications
- réduction du temps de travail sans perte de salaire
- 5° équipe
- avancement de l'âge de la retraite 60 et 55 ans pour les travailleurs postés et les métiers pénibles
- augmentation des salaires
- amélioration des conditions de travail et de sécurité
- création d'un plan de modernisation de la sidérurgie destiné à répondre aux besoins de la nation, de la coopération internationale et ayant pour objectif l'allègement de la peine des travailleurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la motion de soutien ci-dessus aux travailleurs de la S.M.N. et souhaite que tous les maires et élus de gauche, où résident des ouvriers concernés à se réunir rapidement afin de mettre tout en œuvre pour s'opposer :

- à tout licenciement
- à toute forme de chômage
- à toute atteinte au pouvoir d'achat et aux acquis obtenus par les luttes
- à toutes diminutions de leur salaire. »

Cela se concrétisait par une réunion le MERCREDI 20 SEPTEMBRE 1978, des représentants de 14 municipalités et des élus de gauche touchés par le problème.

« Ils ont fait ensemble le point de la situation telle que l'on peut la connaître aujourd'hui

Ils ont constaté que se négocient actuellement dans le secret :

- d'une part des accords entre la S.M.N. et SACILOR
- d'autre part un nouveau plan sidérurgique entre la chambre patronale et le Gouvernement

sans qu'aucune information ni consultation des organisations de travailleurs et des élus concernés, leur permettent d'évaluer les propositions actuellement étudiées dont les conséquences seront dramatiques pour des milliers de familles et pour nos collectivités locales.

Face à cette situation, ils réaffirment ensemble :

- que résolument engagés aux côtés des travailleurs, ils leur apporteront tous les appuis nécessaires au service de leurs luttes,

- que directement concernés en tant qu'élus par la situation économique de la région, il leur appartient pour leur part d'essayer d'obtenir toutes les informations nécessaires à l'évaluation de la situation,

- que la crise de la sidérurgie, partie intégrante de la crise du capitalisme, résulte d'une politique tant patronale que gouvernementale visant à une restructuration au niveau européen de cette branche industrielle au mépris des travailleurs, de leur emploi et des régions françaises concernées,

- que c'est en s'opposant résolument à cette politique qui prévoit d'ores et déjà la suppression de 15 à 20.000 emplois

- que c'est en soutenant fermement toutes les actions visant à sauvegarder l'emploi et le pouvoir d'achat que seront réunies les meilleures chances de succès.

Dans ce but, sans vouloir se substituer aux luttes engagées par les organisations syndicales des travailleurs, et se refusant à cacher sans une apparence d'UNION SACREE, les désaccords fondamentaux qui opposent les élus de gauche à ceux qui ont toujours soutenu la politique du gouvernement,

Ils ont décidé :

- de poursuivre des contacts réguliers avec les syndicats des travailleurs de la S.M.N.

- de rencontrer la direction de la S.M.N. et de SACILOR afin de s'informer des projets en cours de négociation et leur exprimer la résolution des populations qu'ils représentent à défendre l'emploi,

- de rencontrer les pouvoirs publics au niveau nécessaire,

- de prendre les contacts nécessaires à une action commune avec les municipalités de gauche des autres régions concernées

- de réunir ensemble le moment venu les conseils municipaux concernés qui auront clairement manifesté leur soutien à la lutte des travailleurs,

- de mettre ensemble en œuvre les moyens d'information nécessaire à la mobilisation de l'ensemble des populations concernées.

Dans l'immédiat, une délégation composée de Messieurs PETITPAS, GASNIER, GEINDRE, BROSSEAU, MARIE, BAYON, FISSOUN, FOUQUES, MEXANDEAU prendra les initiatives nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions ».

D'autres travailleurs subissent dans leurs entreprises les méfaits de la politique gouvernementale, et en particulier à la SAVIEM, les employés connaissent :

- le chômage technique (6 jours d'ici la fin de l'année)

- les mutations

- les licenciements, etc.

Là encore, le Conseil Municipal de GIBERVILLE sera vigilant pour soutenir les ouvriers en lutte.

Pour le Conseil Municipal
Serge GUILLOT



Mme Justin



Mme Enguerrand

BUREAU D'AIDE SOCIALE

La Commission du Bureau d'Aide Sociale devant la nécessité de structurer son service a décidé la création d'un poste budgétaire à temps complet depuis le 1^{er} mai 1978. Madame JOUVEAU Barbara (précédemment employée au Bureau d'Aide Sociale de LISIEUX) occupe cet emploi.

Cette personne se tient à la disposition du public tous les jours excepté le samedi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

Son rôle consiste :

- à remplir des dossiers d'obtention d'aide médicale à domicile, d'aide médicale hospitalière, d'aide ménagère, d'allocation aux adultes handicapés de carte d'invalidité.

AIDE MEDICALE A DOMICILE

Les personnes malades - privées de ressources suffisantes - peuvent recevoir à domicile et à la charge totale ou partielle de l'aide sociale les soins que nécessitent leur état de santé - un certificat médical du médecin traitant doit être joint à la demande faite auprès du Bureau d'Aide Sociale.

AIDE MEDICALE HOSPITALIERE

Le principe est que le malade ne doit être hospitalisé que sur prescription médicale dans un établissement départemental. Il est à noter que l'aide médicale ne prend pas en charge les frais engagés dans les cliniques privées sauf convention spécialement passée à cet effet avec le département.

AIDE MENAGERE

Elle est destinée à venir en aide aux personnes âgées, aux infirmes, aux malades qui ont besoin d'une personne pour leur travaux ménagers : soins du ménage, courses, vaisselle, cuisine, etc. à l'exclusion toutefois de travaux tels que grosses lessives à la main, nettoyage de caves ou greniers, aide aux déménagements et, en général tous travaux particulièrement pénibles.

L'aide ménagère doit permettre aux bénéficiaires de rester chez eux aussi longtemps que possible. Elle apporte aussi un réconfort moral aux personnes âgées et joue bien souvent auprès d'elles un rôle de conseillère.

L'AIDE MENAGERE COMPLEMENTAIRE DE SOINS

Elle est accordée à toutes personnes âgées de plus de 65 ans à leur sortie d'hôpital ou de maison de repos pour un délai de deux mois à raison d'une heure par jour et ceci **sans plafond de ressources**.

Deux postes d'aides ménagères ont été créés depuis mai 1978 occupés par : Madame JUSTIN Monique, Madame ENGUERRAND Jeannine, ce qui porte maintenant à trois le nombre de ces aides ménagères.

L'ensemble des personnes bénéficiant de ce service a augmenté de 120 % en quatre mois et d'autres demandes sont en cours.

Les bénéficiaires peuvent obtenir un minimum de 16 heures par mois et un maximum de 42 heures, et ceci en fonction évidemment de leurs revenus. Les plafonds d'obtention variant de 11 900 francs à 22 800 francs par an pour une personne seule et de 22 000 francs à 34 200 francs par an pour un ménage.

Les personnes réunissant ces conditions et désirant l'attribution d'une aide ménagère peuvent se présenter au Bureau d'Aide Sociale munies d'un certificat médical et des derniers talons de pensions et ceci afin de constituer le dossier.

LA CARTE D'INVALIDITE

Cette carte est délivrée par le médecin contrôleur de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.

Quand elle porte la mention « station debout pénible » elle ouvre droit de priorité aux places réservées dans les chemins de fer et les transports en commun.

D'autre part les titulaires de cette carte bénéficient des avantages suivants :



Mlle Barbara Jouveau
Employée du bureau
d'aide sociale

- augmentation d'une demi-part du quotient familial pour le calcul de l'impôt sur le revenu.

- abattement sur le revenu imposable des personnes invalides dans les mêmes conditions que si elles étaient âgées de plus de 65 ans

- exonération de la vignette automobile y compris pour les parents d'enfants infirmes.

- exonération de la redevance télévision en faveur des infirmes aux taux de 100 % d'invalidité, non imposés sur le revenu.

- transports en commun gratuits

L'ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPES

C'est une allocation en faveur des personnes handicapées versée par la Caisse d'Allocations Familiales. Ce n'est donc pas une allocation d'aide sociale.

Madame JOUVEAUX reste à l'entière disposition du public pour tous renseignements visant à améliorer la vie de chacun. Elle vous aidera, dans votre correspondance, pour la constitution de dossiers de pension vieillesse, de retraite complémentaire, d'allocation logement, de demande d'exonération de tout genre, etc...

Son rôle n'est pas celui d'une assistance sociale, il est différent même si, par moments, complémentaire.

AFFAIRES SOCIALES

« VOYAGE DES ANCIENS »

Par une des rares belles journées du printemps, le MERCREDI 24 MAI, trois cars emmenaient 150 « Anciens » de la commune dans la Sarthe.

Dans la matinée, après avoir traversé FALAISE, nous nous arrêtons à ARGENTAN pour se dégourdir les jambes et absorber un petit déjeuner avant de prendre la direction de SILLE-LE-GUILLAUME.

A « Coco-Plage » (plage artificielle au milieu d'une magnifique forêt), nous étions attendus au restaurant, situé en bordure du lac. Un très bon repas nous fut servi et unanimement apprécié.

Au dessert, les « petites histoires » et les chansons ne manquèrent pas. L'après-midi, beaucoup effectuèrent des promenades en vedette sur le lac tandis que d'autres se promènèrent aux alentours.

En attendant l'heure du retour, danses et farandoles se succédèrent à la grande joie de tous.

Qu'il me soit permis au passage de remercier Monsieur TYPHAIGNE et nos deux chauffeurs « attirés » des Courriers Normands qui animèrent, dans leurs véhicules, cette agréable journée.

« REPAS DES ANCIENS »

Nous rappelons à nos aînés (plus de 65 ans), qu'un repas sera organisé courant décembre.

Les inscriptions seront prises dans la première quinzaine de Novembre.

La date exacte du repas, l'horaire et le lieu feront l'objet d'une prochaine communication.

Bernadette POLOUCHKINE

COMITE DES FETES

Le bal du 13 JUILLET ouvrait les festivités de la fête communale qui devait durer trois jours. Au cours du bal animé par l'orchestre « KEROSENE » Mademoiselle Denise LELIEVRE était élue Miss GIBERVILLE et Mesdemoiselles Micheline CHAMPS, Jacqueline LELANDAIS demoiselles d'honneur. De nombreux cadeaux offerts par les commerçants artisans, industriels, et le comité des fêtes furent remis aux lauréates.

Le 14 au matin l'habituelle course cycliste attirait les fervents amateurs du vélo. Un vin d'honneur était ensuite servi au sous-sol de la mairie. L'après-midi un concert était donné avec la participation du groupe « OVERDOSE ». Si l'échec du concert donné en FEVRIER par « ARCHIPEL » était dû en grande partie au gel, celui du 14 JUILLET fut occasionné par le... soleil qui après s'être fait attendre de longs mois brillait avec ardeur invitant les Gibervillais à partir pour la plage plutôt qu'à fréquenter la fête.

Le bal gratuit du soir retrouvait tout son monde et c'est dans une salle comble que « KERONESE » animait sa seconde nuit.

L'après-midi du 15 JUILLET était consacré aux enfants, un crochet était organisé et les jeunes candidats se présentaient nombreux, leur talent était tel qu'il fut difficile de les départager et tous partirent avec un lot bien mérité.

Un dernier bal animé par JACKY MASSONE terminait cette journée.

Le 16 JUILLET un défilé de « tacot » marquait la clôture de la fête, une remise de coupe avait lieu et Monsieur HELIE de GIBERVILLE gagnait sans contestation possible le premier prix pour sa PANHARD 1920. Une fois de plus ces trois jours de fête n'auraient pas été possibles sans l'aide de la municipalité et celle des bénévoles qui n'hésitèrent pas à nous consacrer ce long week-end. Nous les en remercions.

Le samedi 2 SEPTEMBRE nous organisons un voyage ayant pour but le château du LUDE à 40 kms du Mans. Nous avions toute la journée pour nous y rendre (le spectacle ne commençant qu'à 22 heures), mais elle fut bien remplie.

Le départ de GIBERVILLE était prévu pour 8 heures 30.

Après une bonne heure de route la pose café devint indispensable puis une courte promenade dans la forêt d'ECOUVES ou chacun pût se dégourdir les jambes et profiter de l'ombre, la journée s'annonçait agréablement chaude.



Miss Giberville et ses demoiselles d'honneur

Arrivés vers 11 heures 30 à ALENÇON, il était temps de chercher, pour les uns un restaurant, pour les autres les casse-croûtes du pique-nique. L'après-midi se passa au zoo de la FLECHE. Là encore chacun y trouva son compte : des animaux magnifiques et un lieu de promenade et de repos idéal.

Vers 18 heures nous remontions dans le car qui nous emmenait vers le LUDE. Il fallait encore chercher des restaurants c'était plus difficile que le midi, le temps clémente avait amené de nombreux touristes et tous les établissements affichaient complet, mais nous n'étions pas exigeants et l'ambiance n'était pas triste. Finalement un bistrot nous accueillait et nous pûmes nous restaurer.

Puis vint l'heure de se rendre au parc du château où chacun prit place, dans l'attente du merveilleux spectacle. Nous ne fûmes pas déçus et nombreux furent ceux qui se promirent d'y revenir une prochaine fois. Et c'est vers 3 heures 30 que fourbus mais contents nous rentrâmes à GIBERVILLE.

Le Comité des fêtes vous donne rendez-vous pour ses prochaines manifestations. Les dates vous seront communiquées ultérieurement !



En route vers le Lude...

LISTES ELECTORALES

Nous rappelons aux personnes qui ne sont pas inscrites sur les listes électorales qu'elles peuvent venir faire leur inscription en mairie avant le 31 DECEMBRE, afin que la commission administrative puisse statuer sur ces demandes entre le 1^{er} SEPTEMBRE et le 31 DECEMBRE.

Nous vous rappelons également que les inscriptions d'office sont interdites.

La majorité électorale étant fixée à 18 ans, les jeunes gens et jeunes filles ayant atteint 18 ans au 28 FEVRIER 1979 pourront être

inscrits avant cette date limite.

Il vous suffit d'apporter votre ancienne carte électorale ou à défaut une pièce d'identité.

Sachez que dès l'an prochain, la population sera appelée à se prononcer à propos de l'élection du Parlement Européen.

Le responsable des listes électorales
Monsieur LECONTE

LA PAGE DES ANCIENS

Que s'est-il passé au Club de l'Amitié depuis le 27 avril dernier, date où vous avez renouvelé votre bureau ? Eh bien voilà :

Le 4 mai de 14 h à 18 h environ, 850 à 900 visiteurs se sont pressés dans notre salle pour voir notre exposition-vente de travaux faits par les membres du Club. Cela a été un succès. A 17 h, il ne restait plus rien sur nos étals. Les gâteaux et les galettes étaient eux aussi liquidés. Bref, quel réconfort de voir tant d'amis à nos côtés. Nous recommencerons l'année prochaine car nous avons déjà des commandes fermes sur les dentelles et les broderies.

Le 25 mai : pour la fête des mères, chaque adhérente au Club recevait une rose et les amitiés du bureau.

Le 8 juin : nous recevions une délégation des Clubs voisins de Colombelles et Mondeville.

Le 21 juin : sortie promenade au terrain de Camping de Cabourg où une salle était mise gratuitement à notre disposition par Monsieur le Maire de Mondeville que nous tenons à remercier publiquement.

Au cours de la collation une surprise attendait la gent masculine des anciens car nos amies pour la Fête des Pères leur offraient des cigarettes et même du chocolat.

Le 6 juillet : nous étrennions notre terrain de pétanque et les 20 nous tenions notre réunion ordinaire. Disons tout de suite que la fréquentation pour ces deux réunions a été moins forte. En effet, une bonne partie de nos amis sont partis en vacances. De plus, la réunion du 20 ne pouvait avoir l'animation habituelle, car dans la nuit du 14 au 15 juillet, notre maison était cambriolée. Des malfaiteurs brisant un vasistas, se sont emparés de toute notre réserve de boissons et de gâteaux, la télévisions était légèrement détériorée, le tourne-disques et les disques envolés, ainsi que le micro, l'ampli a été retrouvé près de la pompe dans le cimetière et aura certainement besoin d'être révisé. L'avenir nous le dira.

André LEBASTARD
Président du Club



L'ECOLE DE MUSIQUE

Depuis OCTOBRE 1977, au sein du S.I.V.O.M. des Trois Vallées, une école de Musique et de Danse est créée.

Les cinq municipalités (COLOMBELLES, CORMELLES, CUVERVILLE, GIBERVILLE, MONDEVILLE) prenant conscience que la musique et la danse devaient avoir toute leur place dans notre société se sont unies pour que cette entreprise puisse matériellement être réalisée.

C'est ainsi que lors de la 1^{ère} année d'existence, 42 enfants de notre commune ont pu suivre ces cours (40 solfège, 12 piano, 16 violon, 1 trompette, 1 flûte, 2 clarinette, 2 danse).

J'ai assisté personnellement à la remise des prix à la fin de l'année scolaire, et j'ai pu constater, outre la qualité du spectacle présenté, l'engouement des jeunes pratiquants, l'intérêt porté par les parents et le travail consciencieux fourni par l'ensemble des professeurs.

C'est un encouragement et surtout le signe que cette création était vraiment utile. Je ne puis qu'inviter les parents, encore un peu sceptiques, à ne pas hésiter à inscrire leurs enfants pour cette nouvelle année.

QUELQUES INFORMATIONS SUR LE FONCTIONNEMENT DE CETTE ANNEE 78/79

L'inscription à l'école de Musique et de Danse s'élève à **60 F. pour toute l'année scolaire** quel que soit le nombre de disciplines demandées. Bien entendu, un tarif dégressif est appliqué pour toutes les familles ayant plusieurs enfants. A savoir : 40 F. pour le second enfant et 30 F. à partir du troisième enfant d'une même famille.

Du côté instrument, c'est la même chose. Des efforts énormes sont réalisés puisque chaque enfant peut disposer d'un instrument de valeur (entre 1000 et 1500 F). Pour cela, il n'est demandé que 115 F. par an (somme destinée à assurer l'entretien du matériel) pour 1 enfant ; 100 F. pour le second enfant et 75 F. à partir du troisième enfant d'une même famille.

Sachez également que les enfants peuvent commencer à recevoir des connaissances musicales dès l'âge de 4 ans. Que l'on peut commencer le piano ou le violon dès 6 ou 7 ans, mais qu'il faut avoir 9 ou 10 ans pour les autres instruments.

Pour la danse classique, il faut que l'enfant ait atteint 8 ans. Pour cette discipline, un médecin, choisi par l'école, surveille tous les ans, l'évolution physique de chaque enfant (ceci n'entraîne aucun frais pour les familles).

Si les instruments proposés à GIBERVILLE ne sont pas ceux désirés, il est possible, aux mêmes conditions de les pratiquer dans l'une des autres communes du S.I.V.O.M., où l'enseignement de cet instrument est dispensé (c'est l'un des avantages du S.I.V.O.M.).

AUTRES DISCIPLINES MUSICALES OFFERTES DANS LE S.I.V.O.M.

(renseignements à prendre en mairie quant aux lieux et aux horaires).

jardin musical	1 cours pour 4-5 ans et 1 autre pour 6-7 ans
méthodes actives	sans droit d'inscription, chaque lundi soir
chorale adultes	7 ans minimum
chorale enfants	avoir 2 ou 3 ans de pratique instrumentale
classe d'ensemble	suivant les cas

Flûte traversière, clarinette, trompette, guitare classique, violoncelle, danse classique.

Pour conclure, sachez que le siège social de l'école de Musique est situé à la Mairie de MONDEVILLE. Une permanence est assurée par le directeur de 17 h à 19 h 30.

J.-F. ROMY

HORAIRES A GIBERVILLE POUR CETTE ANNEE 78/79

SOLFEGE
débutants A. chaque mercredi à partir de 9 h à l'école primaire de GIBERVILLE

débutants B1. chaque mercredi à partir de 8 h 30 à l'école maternelle rue de l'Egalité à COLOMBELLES (transport assuré en cart, départ 8 h 15 de la mairie de GIBERVILLE)

débutants B2. chaque mercredi à partir de 10 h 30 à l'école primaire de GIBERVILLE

PIANO
chaque mercredi à partir de 13 h 30 à l'école primaire de GIBERVILLE.

VIOLON
chaque mercredi entre 13 h 30 et 15 h 30 répétiteur, chaque jeudi entre 17 h et 20 h.

TROMPETTE
si le nombre d'élèves est suffisant.

ferronnerie - serrurerie
C. Bozec Tél. 83.70.36

2, rue Traversière - 14730 GIBERVILLE

Yveline & Albert Laplaisse

pianos et « LA BOITE A MUSIQUE »
tous instruments neufs et occasions accords
réparations, locations pianos
130 et 142, r. St-Jean, 14000 CAEN, tél. 81.75.72

R. COLLET

droguerie - cadeaux

14730 GIBERVILLE - TÉLÉPHONE 83.73.33

DAVOUS
ELECTROLUX MENAGER

Aspirateurs, ciruses, produits d'entretien

Tél. 82.16.51

GUIDE DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Nature de la pièce désirée	Où s'adresser	Pièces à fournir	Coût	Mode règlement
Passeport (valable 5 ans)	A la Mairie, Délai de délivrance 10 à 15 jours	Carte d'identité Justification de domicile. 2 photos récentes	Un timbre fiscal 100 F	
Duplicata de livret de famille	A la Mairie du lieu de mariage		Gratuit	Joindre enveloppe affranchie tarif lettre recommandée
Carte d'électeur (inscription sur les listes des listes électorales de la commune)	A la Mairie du domicile (entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre) période de révision des listes	Extrait de naissance livret de famille Justification de domicile	Gratuit	
Copie conforme	A la Mairie du domicile	Présenter original et copie	Gratuit	
Légalisation de signature	A la Mairie du domicile	Signature à faire à la Mairie	Gratuit	
Permis de chasse	Délivré par le Maire aux personnes de nationalité française et étrangère	2 photos d'identité 1 pièce d'identité Police d'assurance Autorisation des parents pour demandeurs de moins de 18 ans	Dép. 73 F Nat. 255 F Bi-Dép. 116 F Gibier d'eau 21 F	
Extrait de naissance	A la Mairie du lieu de naissance	Nom, prénom date de naissance	Gratuit	joindre enveloppe affranchie à 1,00 F ou 0,80 F
Extrait de mariage	A la Mairie du lieu de mariage	Nom, prénom date de mariage	Gratuit	
Extrait de décès	A la Mairie du lieu de décès	Nom, prénom date de décès	Gratuit	
Fiche d'état civil et de nationalité française	A la Mairie du domicile	Livret de famille Carte nationale d'identité	Gratuit	
Casier judiciaire	Au greffe du tribunal de Grande Instance Arrondissement du lieu de naissance	Livret de famille Indiquer le nom et prénoms date et lieu de naissance	11,50 F + enveloppe timbrée	Chèque ou virement postal au nom du greffe du Tribunal de Grande instance intéressé
Certificat de nationalité	Au greffe du tribunal d'instance de l'arrondissement	Pièce prouvant la nationalité française Livret de famille	32,50 F	
Carte d'identité valable 10 ans	A la Mairie Délai de délivrance une semaine	2 photos récentes 1 timbre fiscal à 15 F Livret de famille ou extrait de naissance	1 timbre fiscal à 15 F	
Autorisation de sortie du territoire métropolitain pour les mineurs	A la Mairie du domicile	Carte nationale d'identité	Gratuit	

ETAT CIVIL

DECES

KULIGA Victoria, veuve MASLANKA	09.05.1978
LEDON Denise, épouse HAMER	10.06.1978
OLLIVIER Yvette, épouse MARIE	25.06.1978
MADELAINE Juliette, veuve LIETOT	26.06.1978
FEUVREL Marcel	30.06.1978

MARIAGES

BOLLENGIER J.-Marc et HEUZE Chantal	08.04.1978
VAUBRUN Lucien et GRUZA Valentine	28.04.1978
PAIN Bruno et WOJTYLO Isabelle	29.04.1978
DEMOTA Thierry et LELONG Dominique	29.04.1978
JAGUSIAK Alain et DUMEZ Brigitte	13.05.1978
GARNAVAULT Al. et MONTAIGNE Mart.	20.05.1978
THIERRY Alain et LAVILLE Annie	03.06.1978
BARTEAU J.-Jacques et SOBECKI Lydia	03.06.1978
LEMESLE Serge et CAPDEPON Françoise	10.06.1978
POILBLANC Phil. et GRIMOULT Carole	17.06.1978
FERNANDEZ Jos. et QUEDRY Guylène	17.06.1978

NAISSANCES

CALDIN Sébastien	07.04.1978
FERLICOT Benjamin	18.04.1978
GOUTARD Aurélie	25.04.1978
BEUGAD Sandrine	25.04.1978
VERROLLE Marlène	27.04.1978
DOUDNICK Natacha	27.04.1978
HARDY Alan	28.04.1978
TAILPIED Vincent	02.05.1978
DOUDNICK Stephan	04.05.1978
VAUTIER Delphine	04.05.1978
TAFFIN Nadège	08.05.1978
LESAGE Sébastien	09.05.1978
SEVESTRE Nicolas	16.05.1978
AUMONT Richard	19.05.1978
LESAULNIER Isabelle	21.05.1978
RUFFIN Christophe	11.06.1978
LEBOULANGER Gabriel	19.06.1978
ZAJEWSKI Florence	20.06.1978

IL FAUT SAVOIR QUE

Les mamans en difficulté - fatiguées, malades, hospitalisées - ou au moment de l'accouchement « sous réserve d'un avis médical », peuvent obtenir une travailleuse familiale.

Pour toutes demandes de renseignements, s'adresser à l'Assistante Sociale de GIBERVILLE ou directement aux organismes suivants :

Aide aux Mères
26, rue de l'Oratoire
14000 CAEN
Tél. 81.52.03

Association Départementale de l'Aide Familiale
3, place Guillouard
14000 CAEN
Tél. 81.57.63

matériaux de viabilité

LES MONOLITHES DE NORMANDIE

Tél. (31) 84.70.65
Z.I. du Martray GIBERVILLE

COIGNET

ENTREPRISE GENERALE
BATIMENT et TRAVAUX PUBLICS

21, rue de Saint-Lô, 76043 ROUEN CEDEX

DEBROUSSAILLAGE
ELAGAGE, TOUS GENRES
CURAGE FOSSES
PELLE POUR CANAUX
RIVIERES
TERRAINS ACCIDENTES
PASSAGES ETROITS

Ent. P. LAFOSSE

Route de Janville 14670 TROARN
tél. (31) 23.32.23

MEDECINS DE GARDE

OCTOBRE :

1 octobre - Docteur Mercier, Giberville, tél. 81.39.20
8 octobre - Docteur Rassaut, Colombelles, tél. 93.39.63
15 octobre - Docteur Vaux, Ranville, tél. 91.47.37
22 octobre - Docteur Mercier, Giberville, tél. 81.39.20
29 octobre - Docteur Amiot, Troarn, tél. 23.31.97

NOVEMBRE :

1 novembre - Docteur Mercier, Giberville, tél. 81.39.20
5 novembre - Docteur Ardaens, Bavent, tél. 78.83.83
11 novembre - Docteur Vaux, Ranville, tél. 91.47.37
12 novembre - Docteur Vaux, Ranville, tél. 91.47.37
19 novembre - Docteur Beau, Troarn, tél. 23.35.30
26 novembre - Docteur Collin, Giberville, 83.76.14

DECEMBRE :

3 décembre - Docteur Desplanches, Colombelles, tél. 83.70.14
10 décembre - Docteur Collin/Gimié, Giberville, tél. 83.76.14
17 décembre - Docteur Hernandez, Démouville, tél. 83.70.21
24 décembre - Docteur Rassaut, Colombelles, tél. 93.39.63
31 décembre - Docteur Zenou, Giberville, tél. 83.74.15
1 janvier - Docteur Zenou, Giberville, tél. 83.74.15

S.O.S. AMBULANCES B. VIEL

Entreprise conventionnée tél. : 82.14.93
Personnel diplômé
tous transports et toutes distances
11, rue Pasteur - 14120 MONDEVILLE

PHARMACIE HALLEY

ORDONNANCES
HOMÉOPATHIES
PRODUITS VÉTÉRINAIRES



40, rue Pasteur
14120 MONDEVILLE — Tél. 82.25.76

sodemaco

14, RUE DE LA LIBERTÉ
B.P. 18
14730 GIBERVILLE



TÉL. 82.34.83

tous matériaux
de construction
vente au détail



COMPAGNIE DU BETON DE CAEN

BETON PRET A L'EMPLOI

55 rue de la Liberté

14730 GIBERVILLE

Usines
GIBERVILLE tél. 83.71.62
TOUQUES tél. 88.32.77

uni compo

26, RUE PIERRE-GRINGOIRE 14000 CAEN

TÉL. 82.13.30

photocomposition

EDITION PUBLICITE REVUES

- catalogues
- recherches graphiques
- maquettes publicitaires
- mise en page et montage
- photogravure

faites
confiance
à une équipe
jeune et
dynamique !

JOURNAUX
REVUES
PERIODIQUES

Société auxiliaire d'entreprises

BASSIN PARISIEN - FLANDRES et NORMANDIE

SUPAE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 8 000 000 FRANCS

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BATIMENT

direction régionale
de Normandie

48, rue. Léon-Salva
76303 SOTTEVILLE-LES-ROUEN
Tél. : 16-35 / 72.57.03

SOCIÉTÉ D'H.L.M. DU PAYS D'AUGE ET DU LITTORAL

78, rue du Général-Leclerc
14101 LISIEUX
tél. 31.07.68

PRESIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Michel EYMEOD

DIRECTEUR
S. BUHOUR

DIRECTEUR ADJOINT
A. RONNE

Logements gérés	4300
En cours de réalisation	350
En projet	350



IMPRIMERIE PRESSE CALVADOS
57, rue de la Liberté 14730 Giberville

PHOTOGRAVURE
IMPRESSION DE TOUS JOURNAUX
ET PERIODIQUES
AU-DESSUS DE 5 000 EXEMPLAIRES

tél. (31) 83.74.28



bonafini frères

SOCIÉTÉ BONAFINI - S.A.R.L. AU CAPITAL DE 270 000 F

TRANSPORT ET VENTE DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION :
TRANSPORT DE CIMENT EN VRAC -

TÉL. : 84.40.34 - 84.42.53

Bureaux : Zone Industrielle de Giberville - CD 230 - 14730 GIBERVILLE

Tous travaux routiers
Terrassement
Assainissement
Revêtements spéciaux
Liants hydrocarbonés

SCREG ROUTES ET TRAVAUX PUBLICS

Siège social : 19, rue Broca - 75240 Paris
Cedex 05
Capital 160 000 000 F

AGENCE de CAEN
B.P. 109 - 14014 CAEN CEDEX
B.P. 7 - 14730 GIBERVILLE
tél:84.71.67

